



COMMUNIQUE DE PRESSE

VOIE VERTE LE LONG DU LEZ

Ce dimanche 21 avril, **l'association Vélocité Languedoc** a organisé un évènement à visée informative et revendicative, à Port Marianne, au bord de la piste cyclable qui longe les bords du Lez,

Cette **voie verte**, qui permet aux cyclistes, rollers, joggers, de **rejoindre la mer de manière très agréable**, est actuellement **en partie coupée** en raison des travaux du nouveau pont sur le Lez. Une **déviatio**n est mise en place, mais celle ci est **loin de répondre aux exigences de sécurité** que l'on peut attendre d'une piste avec une telle fréquentation (voir notre communiqué de presse du 15-04-2013 à ce sujet).

En effet, nous avons réalisé un comptage qui nous a montré que **la piste a été empruntée par plus de 200 cyclistes par heure!** Et ce dimanche, le ciel était voilé : lors d'un week end ensoleillé, la fréquentation est à multiplier par deux!

Les élus municipaux ainsi que les services techniques de la Mairie ont été sollicités, car si la déviation actuelle n'est pas acceptable en terme de sécurité, **des solutions simples existent pour sécuriser cette piste.**

Nous avons donc symboliquement déposé des panneaux le long de cette déviation, aux différents endroits qui nous paraissaient à traiter, afin de ré-affirmer notre vigilance (voir photos ci dessous).

LES SOLUTIONS EXISTENT POUR SÉCURISER CETTE DÉVIATION :

N'ATTENDONS PAS UN ACCIDENT POUR LES RÉALISER!

Montpellier, le 21 avril 2013
Vélocité Languedoc montpellier@fubicy.org 06 76 40 11 43

Photo n°1 : De nombreux passages beaucoup trop étroits
Ce virage est emprunté par les usagers venant dans les deux sens :
risque important de collision!



Photo n°2 : Stationnement automobile sauvage sur la piste
Certaines portions de la piste sont fréquemment rendues encore plus étroites voire
impraticables par le stationnement automobile sauvage sur la piste



Photo n°3: Non prise en compte de la diversité des usagers

Sur cette photo, les cyclistes sont obligés de quitter le tracé cyclistes - piétons (la piste prévue est le passage étroit entre le bâtiment et les petits plots de béton situés à droite de l'image), pour ne pas mettre en danger les piétons. Ils sont alors à contre-sens de la circulation automobile, et se mettent donc eux même en danger.



Photo n° 4 : Priorité aux camions !

Les camions de chantier (sortant de terrains privés) sont prioritaires sur les vélos (qui circulent pourtant sur la voie publique).
En cas d'accident, même grave, c'est donc la responsabilité du cycliste qui sera engagée.



Photo n°5: Chaussée défoncée

Sur le tronçon longeant l'avenue de la Mer, seule une partie a été aménagée : en cas de croisement, le cycliste est obligé de rouler sur une chaussée très défoncée.

